



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

## EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 514 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale, aucune mesure palliative dans le cas de naissance multiple n'a été envisagée;

**CONSIDÉRANT QU'** il s'avère difficile de trouver un même service de garde pour les enfants qui ont moins de 18 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les charges de travail imposées par une naissance multiple empiètent sur le temps de qualité passé avec les enfants.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous, soussignés, résidents du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir majorer le nombre de semaines de congé parental de 25 semaines, quel que soit le régime choisi par les parents, dans le cas d'une naissance multiple. Ces 25 semaines parentales supplémentaires devraient pouvoir être séparées entre les parents, à leur convenance.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

  
Carole Poirier, Hochelaga-Maisonneuve

15 mars 2011

Date